



COMMUNE DE TOURRETTES

DEPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le Quatre Septembre,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 août 2017 Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 23 – Votes pour : 23 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : M. AUFFRET - R. AUBAULT - A-M. GAUBERTI – G. BARRA – JL. GIRAUD- **Adjoints**
 S. ALLEG – S. BEURRIER - A. DUBOIS – J. ROBERT HENSELER – E. MENUT – N. PERRICHON –
 A. RASKIN – J-C. SANSONI – C. VELAY – N. DEDULLE - S. LELUIN - M. RAYNAUD, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : J. RAYNAUD (pouvoir à A-M GAUBERTI) - J. TOCQUER (pouvoir à R. AUBAULT) -
 A. PELLEGRINO (pouvoir à M. AUFFRET) - N. BARRECA (pouvoir à C. BOUGE) –
 C. LUBRANO LAVADERA (pouvoir à G. BARRA)

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE PUBLIC – BP M 49

Monsieur le Maire précise que la commune de Tourrettes a reçu un décompte et un état liquidatif par courrier du 12 juin 2017 de Mme ALLEMAND-DENY, concernant l'indemnité qui lui est allouée au titre de 2017, sur l'année 2016.

Il est proposé de régler à Mme ALLEMAND- DENY au titre d'indemnité de conseil, la somme de 475,69 €, montant brut, qui après les déductions nécessaires s'élèvera à 433,57 € net.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré :

DECIDE

- D'ALLOUER, l'indemnité de conseil à Mme ALLEMAND-DENY au titre de 2017, la somme de 475,69 € brut.
- DE DIRE que la dépense est inscrite au BP M 49.
- DE DONNER tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE